



**SYNDICAT MIXTE
POUR LA SAUVEGARDE
ET LA GESTION DES ÉTANGS LANDAIS**

COMITE SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2024

Compte rendu synthétique

Le Comité Syndical, dûment convoqué par Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, s'est réuni à Mimizan - salle Maurice Martin - à 10h30 le vendredi 2 février 2024.

Étaient présents :

Membres du Conseil départemental (2 voix chacun)

Madame Sandra TOLLIS, Conseillère départementale du canton Marensin Sud
Monsieur Damien DELAVOIE, Conseiller départemental du canton Orthe et Arrigans
Monsieur Christophe LABRUYERE, Conseiller départemental du canton Grands Lacs

Représentants des Collectivités membres

Monsieur Éric BRETHES, Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur Bernard COMET, Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame Françoise DOUSTE, Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur Joris DUCOURNEAU, Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame Françoise NADAU, Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame Carmen THIEROT, Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur François MUSCAT, Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur Daniel PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur Michel RAFFIN, Communauté de Communes Côte Landes Nature
Monsieur Patrick LABORDE, Commune de Moliefs-et-Maâ
Monsieur Jean-Michel DULER, Commune d'Azur
Monsieur Alexandre D'INCAU, Commune de Seignosse
Madame Nadine DURU, Commune d'Ondres
Madame Fabienne DARRAMBIDE, Commune de Tarnos

Département des Landes

Monsieur Jérôme LASALA, Secrétaire Général / DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités
Madame Aurélie LAILHEUGUE, Secrétariat Général / DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités
Monsieur Jean-François MOZAS, Directeur de l'Environnement
Monsieur Andoni ZUAZO, Responsable du Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement
Monsieur Nicolas MENGIN, Responsable-Adjoint du Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement
Monsieur Cédric GARRABOS, Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement
Madame Paula GUILLET, Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement
Monsieur Cyrille LE GALL, Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement

Agence H2COM (sténotypiste)

Madame Florence TASSIGNON

Absents excusés

Monsieur Christian BOIREAU, Commune de Messanges
Monsieur Sébastien FAISSOLLE, Commune de Soustons
Madame Eliane PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan



Ayant donné pouvoir :

Madame Patricia BEAUMONT a donné son pouvoir à Madame Nadine DURU
Madame Sylvie BERGEROO a donné son pouvoir à Madame Françoise DOUSTE
Monsieur Jean-Luc DELPUECH a donné son pouvoir à Monsieur Daniel PUJOS
Monsieur Xavier FORTINON a donné son pouvoir à Madame Sandra TOLLIS
Madame Muriel LAGORCE a donné son pouvoir à Monsieur Damien DELAVOIE
Madame Hélène LARREZET a donné son pouvoir à Monsieur Christophe LABRUYERE
Madame Coralie SEYS a donné son pouvoir à Monsieur Michel RAFFIN
Madame Eliane PUJOS a donné son pouvoir à Monsieur Bernard COMET

Absent :

Monsieur Philippe MORICHERE, Commune de Tosse

* * *

Ordre du Jour

- 1. Informations et comptes rendus à l'Assemblée des délégations données à la Présidente depuis le 24 novembre 2023**
- 2. État des versements au Département**
- 3. Renouvellement de la convention de mutualisation de moyens avec le Département**
- 4. Actualités des dossiers**
 - Réseau Complémentaire Plans d'eau Géolandes :
 - Présentation des résultats obtenus sur les plans de moins de 50 ha du programme 2021-2024
 - Reconduction du programme pour la période 2024-2027
 - Information sur les projets en cours
- 5. Budget Primitif 2024**
- 6. Demandes de subventions**
- 7. Questions diverses**



Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, ouvre la séance qui se déroule salle Maurice Martin à Mimizan le vendredi 2 février 2024 à 10h40.

Elle procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Elle informe l'Assemblée que le 13 décembre 2023, le Conseil municipal de la Commune de Seignosse a procédé à la désignation de nouveaux délégués pour siéger au Comité Syndical de Géolandes : Monsieur Alexandre D'INCAU est réélu titulaire et Monsieur André DE POUYMAYRAC DE MASREDON est élu suppléant.

Monsieur Damien DELAVOIE, Conseiller départemental du canton Orthe et Arrigans, est désigné secrétaire de séance.

Sandra TOLLIS s'assure ensuite que les membres présents ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'arrêter le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023.**

1. Informations et comptes rendus à l'Assemblée des délégations données à la Présidente depuis le 24 novembre 2023

Le quorum étant toujours atteint, Jérôme LASALA présente ce dossier.

Il fait état de l'unique marché signé depuis le 24 novembre dernier : suivi écologique dans le cadre de l'aménagement des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons. Le marché a été signé le 20 décembre 2023 avec la société Naturalia-Environnement, basée en Gironde, pour un montant de 12 500 € HT.

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte des comptes rendus de M^{me} la Présidente du Syndicat Mixte, au titre de l'exercice de ses délégations depuis le 24 novembre 2023, en matière de :**
 - marchés publics, sur la base de la liste présentée en annexe :
 - **I pour les marchés.**

2. État des reversements au Département

Le quorum étant toujours atteint, Jérôme LASALA présente ce dossier.

Il rend compte du montant des subventions qu'a perçu le Syndicat durant l'exercice 2023. Pour ses opérations d'investissement, ce dernier a reçu un montant de 95 232,40 € provenant de différents cofinanceurs : la Région, l'État, la Fédération de Pêche des Landes et l'AAPPMA des lacs de Biscarrosse. Ce montant, conformément aux statuts, sera reversé par le Syndicat au Département, qui préfinance les investissements, sur trois ans, à hauteur de 30 % en 2024, 30 % en 2025 et 40 % en 2026 (voir tableau page 2 du rapport). En 2024, cela représente la somme de 28 569,72 €, à laquelle s'ajoute le versement des subventions perçues en 2021 (40 % pour la dernière année) et en 2022 (30 % pour la deuxième année) ; ce qui amène au total de 44 791,07 € qui figurera en inscription budgétaire dans le Budget 2024, et qui sera reversé au Département.

Sandra TOLLIS passe à l'adoption de ce point.



Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte de l'état des reversements au Département des Landes des subventions perçues par le Syndicat Mixte, arrêté à la date du 31 décembre 2023, établi comme suit :**

Montant total	Echéancier		
	2024	2025	2026
Subventions 2021	8 750,00 €	3 500,00 €	
Subventions 2022	42 404,50 €	17 721,35 €	16 961,80 €
Subventions 2023	95 232,40 €	28 569,72 €	28 569,72 €
TOTAL		44 791,07 €	45 531,52 €
			38 092,96 €

- **d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer les documents afférents.**

3. Renouvellement de la convention de mutualisation de moyens avec le Département

Le quorum étant toujours atteint, Jérôme LASALA présente ce dossier.

Il rappelle que le Syndicat a conclu une convention de mutualisation de moyens avec le Département. Celle-ci étant arrivée à échéance, il s'agit de la renouveler sur deux ans (2024-2025). Cette mutualisation de moyens permet au Syndicat de disposer de l'ensemble des moyens humains et matériels du Département. Le montant annuel de cette convention s'élève à 40 000 €, montant dû par le Syndicat au Département.

Sandra TOLLIS passe à l'adoption de ce point.

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le projet de convention ci-annexé à conclure pour les années 2024 et 2025 avec le Département des Landes, s'agissant de la mutualisation de moyens ;**
- **d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention correspondante.**

4. Actualités des dossiers

Andoni ZUAZO et Cédric GARRABOS présentent ces dossiers.

Réseau Complémentaire Plans d'eau Géolandes (RCPG) :

Le quorum étant toujours atteint, Andoni ZUAZO introduit ce point.

Le Syndicat Mixte Géolandes a voté en 2008 son engagement dans un réseau complémentaire de suivi de la qualité des plans d'eau de moins de 50 hectares qui n'entraient pas dans le programme de surveillance du bassin Adour-Garonne. La surveillance de ces petits étangs, allégée par rapport à celle mise en œuvre par



l'agence de l'eau, permet de réaliser des évaluations périodiques basées sur des campagnes réalisées tous les trois ans, sur sept plans d'eau naturels, pour un coût moyen d'environ 70 000 €. Le dispositif RCPG fonctionne sur des cycles de quatre ans et les résultats sont régulièrement présentés à l'Assemblée.

Le dispositif doit être reconduit pour la période 2024-2027. Le programme proposé est de même nature que le précédent et prévoit des sollicitations financières auprès de deux partenaires : l'agence de l'eau et le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels (SMGMN). Depuis la révision statutaire pratiquée en 2014, actant le retrait de l'étang Noir du champ de compétences de Géolandes, une convention est passée, à l'occasion de chaque renouvellement de programme RCPG, entre Géolandes et le SMGMN pour le maintien de l'étang Noir au sein du RCPG et la prise en charge des coûts inhérents au suivi de cet étang, déduction faite des subventions accordées par l'agence de l'eau, par le SMGMN.

- **Présentation des résultats obtenus sur les plans de moins de 50 ha du programme 2021-2024**

Cédric GARRABOS présente les résultats du programme 2021-2024 en commençant par l'historique, les objectifs et le programme de suivi.

Le suivi qualité a débuté sur les plans d'eau arrière-littoraux naturels dans les années 1970. La MIACA – Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine – a réalisé les premiers suivis ponctuels dans le cadre de l'aménagement touristique du littoral aquitain, avec les financements de l'agence de l'eau notamment. De 1967 à 1988, le CEMAGREF a mis en place des méthodes de suivi des plantes aquatiques et a réalisé les premiers bilans trophiques sur les plans d'eau de Géolandes. Les derniers bilans ont été réalisés en 2001.

En 2007, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive-Cadre Européenne (DCE), le premier réseau pérenne de plans d'eau est mis en place, porté par l'agence de l'eau. Ce Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) suit les plans d'eau de plus de 50 hectares. Dès 2008, Géolandes décide de mettre en place un réseau complémentaire de suivi sur les sept plans inférieurs à 50 hectares de son territoire : Moliets, Laprade, Moïsan, Hardy, Noir, Turc et Garros, avec deux objectifs :

- créer et pérenniser un réseau de suivi sur les plans d'eau de moins de 50 hectares ;
- garantir une cohérence globale à l'échelle de tous les plans d'eau.

En 2009, le premier programme est lancé sur la base d'une version allégée du programme conduit par l'agence de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE. Il comprend plusieurs étapes :

- prélèvements d'échantillons, réalisés en régie, sur chaque plan d'eau au point de plus grande profondeur sur différents compartiments : eau et sédiments ;
- analyses physico-chimiques, chimiques et biologiques des échantillons par des prestataires externes ;
- interprétation des résultats, réalisée en régie, qui permet de qualifier l'état des masses d'eau. L'état écologique est le reflet de la bonne santé des écosystèmes et l'état chimique indique le niveau de contamination par les polluants anthropiques. En complément de l'évaluation DCE, Géolandes continue de suivre l'état trophique car les résultats fournissent des données intéressantes sur l'évolution des plans d'eau sur un pas de temps plus long.

Aujourd'hui, deux réseaux de suivi des plans d'eau naturels arrière-littoraux coexistent sur le territoire de compétence de Géolandes :

- le RCS, Réseau de Contrôle de Surveillance, porté par l'agence de l'eau : programmes complets sur trois ans, prélèvements et analyses sur les micropolluants une fois tous les trois ans et prélèvements sur les macropolluants tous les ans ;
- le RCPG, Réseau Complémentaire Plans d'eau Géolandes, avec un suivi allégé : pas de suivi piscicole, pas de suivi des macrophytes depuis 2015 – méthode inappropriée aux petits plans d'eau – et pas d'analyse des polluants spécifiques.



Cédric GARRABOS poursuit en présentant les résultats du suivi par plan d'eau.

Les tableaux présentés à l'Assemblée reprennent l'historique des résultats obtenus entre 2009 et 2022, ainsi que les résultats par compartiment :

- trophique : quatre classes, du plus pauvre au plus riche (oligotrophe, mésotrophe, eutrophe et hypereutrophe) ;
- chimique : deux classes (bon en bleu ou mauvais en rouge) ;
- physico-chimique et biologique : cinq classes (très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais, en passant du bleu au rouge).

- L'étang de Garros :

En 2021, un déclassement est observable sur la plupart des compartiments :

- état physico-chimique : concentrations élevées en chlorophylle a et oxygénation en baisse, principalement en période estivale ;
- état trophique : concentrations élevées en chlorophylle a ;
- état biologique moyen au regard des communautés de phytoplancton.

Sur la chronique 2009-2021, la trophie est très élevée d'où :

- un état biologique globalement dégradé à l'origine d'une production végétale forte, surtout en période estivale, mais sans risque sanitaire avéré ;
 - une charge organique des sédiments élevée.
- L'étang du Turc :

Sur la Commune d'Ondres, l'étang du Turc reçoit les eaux de l'étang de Garros. Les mêmes résultats que pour le précédent plan d'eau sont constatés, de même que les déclassements des états physico-chimiques, trophiques et biologiques. Cependant, un bon état biologique est enregistré pour l'année 2021 ; une amélioration à confirmer.

- L'étang Noir :

Les résultats 2021 montrent un grand nombre de déclassements :

- état physico-chimique : concentrations élevées en chlorophylle a et carbone organique présent dans l'eau ;
- état trophique : hypereutrophe avec des concentrations élevées en chlorophylle a et une communauté de phytoplancton qui indique un état moyen de la masse d'eau ;
- état biologique moyen au regard des communautés de phytoplancton.

Sur la chronique 2009-2021, la trophie est très élevée d'où :

- une production végétale très forte en période estivale, ponctuellement au printemps et en automne ;
- un risque sanitaire lié à la présence de cyanobactéries toxinogènes et de blooms algaux importants en période estivale ; un phénomène d'anoxie sur la couche de fond favorise les échanges entre les sédiments et l'eau.

- L'étang d'Hardy :

Il reçoit les eaux de l'étang Blanc, qui reçoit lui-même les eaux de l'étang Noir. En 2021, les résultats montrent très peu de déclassement :

- état physico-chimique bon pour la première fois, à confirmer ;

- état trophique relativement faible et assez pauvre en nutriments ;
 - états biologique et chimique bons, sauf en 2015 avec la présence dans les eaux des nonylphénols.
- L'étang de Moliets :

Les résultats 2022 montrent un déclassement sur la physico-chimie avec des concentrations élevées en carbone organique, présent depuis le début du suivi en 2009 (situation comparable sur Laprade et Moïsan, les deux autres étangs du bassin versant du Courant de Messanges).

Sur la chronique 2010-2022, la trophie est relativement élevée. L'état biologique est globalement bon, mais avec une forte présence végétale estivale, sans risque sanitaire.

- L'étang de Laprade :

Les résultats 2022 montrent des déclassements en physico-chimie avec des concentrations élevées en carbone organique dans l'eau et les sédiments.

La trophie est élevée avec une production végétale forte, sans risque sanitaire. La charge organique des sédiments est toujours très élevée.

- L'étang de Moïsan :

Depuis le début des prélèvements en 2010, dans le plus petit et le moins profond des étangs de ce bassin versant, les résultats montrent une dégradation des états physico-chimique, trophique et biologique. Le carbone organique est très présent dans l'eau. En période estivale, une désoxygénéation et une forte augmentation de la température ($> 25^{\circ}\text{C}$) favorise la production végétale et les risques sanitaires, avec présence de cyanobactéries toxinogènes.

En revanche, la concentration organique dans les sédiments est moins élevée qu'à Moliets et Laprade. Pour rappel, l'étang a été dragué dans les années 1990.

Synthèse de tous les résultats depuis 2009 :

Les résultats sont globalement stables sur les compartiments physico-chimiques, trophiques, chimiques et biologiques.

Sur le plan trophique, les milieux sont majoritairement eutrophes voire hypereutrophes, car riches en matières organiques.

La physico-chimie est dégradée par un faible taux d'oxygénéation – anoxie en période estivale dans certains plans d'eau – et un taux élevé en chlorophylle a et en carbone organique.

Des développements alguels importants sont observés sur la plupart des plans d'eau en période estivale, avec des risques sanitaires avérés sur l'étang Noir et l'étang de Moïsan.

Un déclassement ponctuel de l'état chimique a été relevé en 2015 sur l'étang d'Hardy en raison de la présence de nonylphénols.

Tous ces résultats sont à prendre avec précaution puisqu'ils ne font état, pour chaque programme, que de quatre prélèvements réalisés sur une même année et qu'en matière de physico-chimie et chimie, un seul mauvais résultat peut entraîner le déclassement de l'état considéré.

Fabienne DARRAMBIDE, Commune de Tarnos, demande ce qu'est l'état trophique et s'interroge sur sa dangerosité.

Cédric GARRABOS explique que cet état reflète le niveau de nutriments dans l'eau et les sédiments. Plus il est élevé, plus le développement des algues et des plantes aquatiques peut être important et engendrer un déséquilibre, parfois à l'origine de risques sanitaires (cyanobactéries).

Fabienne DARRAMBIDE demande si cela pose problème pour la pisciculture.



Cédric GARRABOS précise que les poissons s'adaptent, notamment les cyprinidés. En revanche, d'autres espèces, comme les truites, ont des exigences écologiques plus élevées en matière d'oxygénation, de turbidité et de température.

Andoni ZUAZO ajoute qu'il faut aussi s'attacher à regarder les évolutions. La méthode utilisée s'appuie principalement sur les outils et indicateurs développés dans le cadre de la DCE, mais aucun indicateur n'a été développé spécifiquement pour les petits plans d'eau. Deux ou trois paramètres reviennent de façon récurrente et sont à l'origine de plusieurs déclassements en cascade. On n'observe pas de difficulté particulière pour l'état chimique, sauf exception ponctuelle. Finalement, ces milieux sont dans un état d'évolution très avancée et la plupart sont déjà fortement comblés. Les résultats sont en cohérence avec la réalité du terrain.

Il précise qu'en fin d'année, ou en début d'année prochaine, une synthèse globale intégrant les résultats des petits et des grands plans d'eau sera présentée à l'Assemblée.

○ **Reconduction du programme pour la période 2024-2027**

Andoni ZUAZO rappelle qu'il est proposé à l'Assemblée de reconduire le Réseau Complémentaire Plans d'eau Géolandes sur les mêmes bases, pour la période 2024-2027. Il convient également d'approuver la reconduction du conventionnement avec le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels pour cette même période.

Se reporter au point n° 6 pour la participation financière du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels et de l'agence de l'eau.

Sandra TOLLIS passe à l'adoption de la reconduction du Réseau Complémentaire Plans d'eau Géolandes sur la période 2024-2027.

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide :

- **de valider le programme et le contenu technique du suivi allégé de surveillance de la qualité des plans d'eau naturels de moins de 50 hectares, Réseau Complémentaire Plans d'eau Géolandes, sur la période 2024-2027,**
- **de conditionner la réalisation de ce programme à une aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 60 % minimum pour les prélèvements et analyses et à hauteur de 50 % minimum pour la production des rapports de synthèse,**
- **de fixer en conséquence le coût d'objectif de ce programme à 70 000 € TTC.**

Elle annonce qu'il faut également approuver le projet de convention à intervenir avec le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels et l'autorisation de signature.

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide :

- **de poursuivre les suivis de surveillance de la qualité de l'eau de l'étang Noir pour la période 2024-2027,**
- **d'approuver le projet de convention de partenariat à conclure avec le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels tel que figurant en annexe,**
- **d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention.**



Information sur les projets en cours

Le quorum étant toujours atteint, Andoni ZUAZO revient sur deux sujets qui ont fait l'objet de présentations et d'échanges lors des dernières séances.

- Le renouvellement des autorisations d'entretien de six bassins dessableurs : le dossier est toujours en cours d'instruction, aucune évolution notable n'est à signaler depuis le 8 décembre 2023, hormis l'envoi de pièces complémentaires à la DDTM le 15 janvier, sans retour pour le moment.
- Le positionnement du Syndicat Mixte au regard de la compétence GEMAPI : la réflexion engagée depuis 2018 se précise. Il semble nécessaire de faire évoluer la carte des membres du Syndicat pour le périmètre sud incluant les territoires des Communautés de Communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) et du Seignanx. Des derniers échanges avec ses services, la Communauté de Communes MACS s'oriente vers une substitution intégrale des six Communes de son périmètre. Du côté du Seignanx, le principe de l'adhésion est validé pour les missions qui relèvent de la gestion des milieux aquatiques – lutte contre le comblement (dont les bassins dessableurs) et lutte raisonnée contre la prolifération des plantes aquatiques. Les Communes de Tarnos et d'Ondres souhaitent à ce stade rester membres de Géolandes au titre des missions relatives à l'aménagement des abords des plans d'eau.

En l'état des échanges, il serait nécessaire de faire évoluer Géolandes en Syndicat Mixte à la carte. Il conviendrait donc de travailler avec les services de la Préfecture pour la rédaction de nouveaux statuts, la définition d'une feuille de route et d'un calendrier. L'existence de deux collèges différents nécessiterait de redéfinir les contributions et les participations des membres.

Aucune question.

5. Budget Primitif 2024

Le quorum étant toujours atteint, Andoni ZUAZO présente ce dossier.

Andoni ZUAZO explique aux membres de l'Assemblée pourquoi un rapport sur table sur le Budget Primitif leur a été remis. Une instruction donnée par la Paierie départementale a en effet indiqué très récemment qu'il fallait que le rapport soit adressé aux membres du Comité syndical 12 jours avant la séance. Le processus de validation a donc été un peu bousculé et la version du Budget Primitif envoyée a dû être modifiée. Il tient à s'en excuser et propose de commenter ce rapport modificatif.

Les modifications portent uniquement sur la section d'investissement et concernent principalement les restes à réaliser de versements de subventions. Ces restes à réaliser doivent être intégrés au moment de l'adoption du Compte Administratif qui aura lieu lors de la prochaine séance. La participation théorique des membres a donc été recalculée sur la ligne de recettes, pour rester à l'équilibre. Le contenu des programmes n'est pas modifié.

Andoni ZUAZO présente les sections fonctionnement et investissement.

En fonctionnement :

Un budget de 282 491 € est proposé, très stable par rapport à ce qui est voté habituellement, comprenant :

- pour l'entretien des bassins dessableurs, environ 100 000 € sont prévus ;
- pour les plantes aquatiques envahissantes, environ 100 000 € sont prévus, répartis comme suit :
 - un dispositif d'entretien est mis en œuvre avec les collectivités locales (50 000 €) ;
 - des opérations de fau cardage-moissonnage si nécessaire (26 000 €) ;
 - un arrachage de plantes aquatiques dans le bassin dessableur du courant de Sainte-Eulalie (30 000 €).



Andoni ZUAZO apporte des précisions sur le fonctionnement de ce bassin dessableur. Les plantes aquatiques envahissantes ont plus de temps pour le recoloniser car il se remplit plus lentement que les autres bassins. Le Syndicat a choisi d'intervenir seulement quand cela s'avère nécessaire, soit en amont d'une opération de curage des sédiments. Un budget prévisionnel de 30 000 € est programmé chaque année. Actuellement comblé à 60-65 %, il ne s'est pratiquement pas rempli en 2023.

- 25 000 € de frais d'analyses sont inscrits pour le réseau de suivi de la qualité des plans d'eau (RCPG) ;
- 40 000 € de frais divers, principalement constitués des frais de versement au Département (convention de mutualisation de moyens, rapport n° 3).

En investissement :

Un budget de 1 221 900 € est proposé.

La majeure partie concerne les opérations d'aménagement des abords des plans d'eau. Plusieurs travaux sont programmés :

- Parentis-en-Born : un budget de 285 000 € est prévu pour terminer les travaux, et en particulier la réalisation de deux pontons de pêche. Les crédits de paiements non consommés en 2023 sont réinscrits sur l'année 2024 ;
- Vielle-Saint-Girons : 500 000 € sont inscrits pour le plan-plage lacustre sur l'étang de Léon. Les travaux sont programmés en 2024 ;
- Etang Blanc à Seignosse : 325 000 € sont inscrits pour les travaux d'aménagement d'un point d'accueil nature puisqu'il n'y a pas de baignade surveillée. Cela s'inscrit dans le cadre du dispositif « Espace Naturel Fréquenté » élaboré au sein du GIP Littoral, permettant de bénéficier de cofinancements de l'État et de la Région ;
- Biscarrosse : 27 500 € sont inscrits pour la deuxième phase et le solde d'une étude préalable sur toute la fenêtre lacustre biscarrossaise du lac de Cazaux-Sanguinet ;
- Lac de Cazaux-Sanguinet : 10 000 € sont inscrits pour le lancement des études de maîtrise d'œuvre ;
- Retenue des Forges à Ychoux : 5 000 € sont inscrits pour le lancement des études de maîtrise d'œuvre (une étude préalable avait été restituée en 2022, un travail est en cours pour arrêter le contenu du programme et engager la suite).

Une étude de suivi hydrométrique du Petit étang de Biscarrosse est inscrite au Budget Primitif pour un montant de 40 000 €. Elle aurait dû être engagée en 2023 et fait écho à la problématique du comblement de cet étang et à toutes les interrogations sur les flux hydrauliques. L'étang est alimenté au nord par le lac de Cazaux-Sanguinet, mais une partie du flux contourne le plan d'eau par un canal de dérivation. Cette étude, menée sur deux ans, permettra de mesurer les débits entrant/sortant dans le plan d'eau ainsi que le débit transitant par le canal, pour aider à la prise de décisions ultérieures quant à la gestion de cet étang.

Les frais divers, avec une inscription de 29 400 €, correspondent à des versements au Département de subventions et du FCTVA, dans le cadre des règles de fonctionnement du Syndicat.

Aucune question.

Sandra TOLLIS passe à l'adoption du Budget Primitif 2024 et du détail des Autorisations de Programmes et des échéanciers des Crédits de Paiement.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De voter le Budget Primitif 2024 tel que détaillé en annexe qui s'établit comme suit :

1. Section de Fonctionnement

Dépenses :	282 491 €
Recettes :	282 491 €

2. Section d'Investissement

Dépenses :	1 221 900 €
Recettes :	1 221 900 €

• D'inscrire, dans le cadre de l'AP 2017 n° 2 « Aménagements des abords 2017 à Sainte-Eulalie-en-Born, Parentis-en-Born et Vielle-Saint-Girons », au Budget Primitif 2024, conformément à l'annexe 3, le Crédit de Paiement 2024 correspondant d'un montant de 770 000 €,

• D'augmenter le montant de l'AP 2019 n° 4 « Etang Blanc à Seignosse » pour le porter à 360 000 € (+10 000 €) et de modifier l'échéancier prévisionnel correspondant, tel qu'il figure en annexe 3,

• D'inscrire, dans ce cadre, au Budget Primitif 2024, conformément à l'annexe 3, le Crédit de Paiement 2024 correspondant d'un montant de 325 000 €,

• D'inscrire, dans le cadre l'AP 2023 n° 6 « Aménagements des abords 2023 à Sanguinet », au Budget Primitif 2024, conformément à l'annexe 3, le Crédit de Paiement 2024 correspondant d'un montant total de 10 000 €,

• D'inscrire, dans le cadre de l'AP 2023 n°7 « Aménagements des abords 2023 à Biscarrosse », au Budget Primitif 2024, conformément à l'annexe 3, le Crédit de Paiement 2024 correspondant d'un montant total de 27 500 €,

• De créer l'AP 2024 n°8 « Aménagements des abords 2024 à Ychoux » d'un montant de 230 000 €, tel que figurant en annexe 3,

• D'inscrire, dans ce cadre, au Budget Primitif 2024, conformément à l'annexe 3, le Crédit de Paiement 2024 correspondant d'un montant de 5 000 €.

étant précisé que le Budget est présenté selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 et voté par Chapitre (Nature / Fonctions) et opérations.

6. Demandes de subventions

Le quorum étant toujours atteint, Andoni ZUAZO présente ce dossier.

Andoni ZUAZO précise que plusieurs programmes sont concernés par des demandes de subvention :

- la reconduction du dispositif de réseau de surveillance (RCPG) pour la période 2024-2027, avec un financement de l'agence de l'eau de l'ordre de 36 000 € et du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels de 4 800 € (plans de financement prévisionnels en annexe) ;
- le programme de fau cardage-moissonnage du lac de Parentis-Biscarrosse : dans le cadre du partenariat entre le Syndicat Mixte Géolandes et l'Association Culturelle Biscarrossaise, à l'occasion de travaux de fau cardage sur le site de Latécoère, un périmètre secondaire est également traité ; et ce, au bénéfice des activités de l'association puisqu'elle propose des



promenades en barque et est confrontée à des difficultés de navigation. Elle participe à hauteur de 1 000 € dès lors que les travaux sont réellement déclenchés par le Syndicat Mixte, ce qui n'a pas été le cas au cours des deux dernières années ;

- les travaux d'aménagement du point d'accueil nature sur les abords de l'étang Blanc à Seignosse, avec des demandes de participations financières de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine. La Fédération de Pêche des Landes et l'association locale de pêche (AAPPMA) s'engagent également à hauteur de 10 000 € chacune. Andoni ZUAZO souligne qu'une participation de cette ampleur est assez inhabituelle et les remercie. Le montant total des aides s'élève à 233 000 €.

Sandra TOLLIS passe à l'adoption de ces sollicitations de subventions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté, décide :

- ✓ **Réseau Complémentaire Plans d'eau Géolandes (RCPG) – Programme 2024-2027**
 - D'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,
 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une participation financière du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels,
 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une participation financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
 - D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents
- ✓ **Faucardage-moissonnage du lac de Parentis-Biscarrosse 2024**
 - De fixer le coût d'objectif 2024 du fauкардage du lac de Parentis-Biscarrosse - Site de Latécoère - à 25 000 € TTC,
 - D'approuver le plan de financement prévisionnel,
 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la participation financière de l'Association Culturelle Biscarrosse correspondante,
 - D'approuver le projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association Culturelle Biscarrossaise,
 - D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention correspondante et tous documents afférents
- ✓ **Aménagement d'un point d'accueil nature sur les abords de l'étang Blanc à Seignosse**
 - De fixer le coût d'objectif du projet d'aménagement d'un point d'accueil nature sur les abords de l'étang Blanc à Seignosse à 305 500 € HT,
 - D'approuver le plan de financement prévisionnel,
 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la participation financière de l'Etat,
 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine,
 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la participation financière de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Landes,
 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la participation financière de l'AAPPMA de Seignosse,
 - D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents afférents



Andoni ZUAZO présente Paula GUILLET qui a rejoint l'équipe le 2 janvier. Son recrutement était attendu. Elle sera chargée, notamment, de la question des plantes exotiques envahissantes, et sera la nouvelle interlocutrice sur les territoires et rencontrera les référents coordonnateurs.

Sandra TOLLIS souhaite la bienvenue à Paula GUILLET et présente à son tour Jean-François MOZAS, le nouveau Directeur de l'Environnement du Département. Elle précise qu'il remplace Lucie TAVERNE qui est maintenant Directrice Générale Adjointe des Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités.

7. Questions diverses

Alexandre D'INCAU, Commune de Seignosse, remercie Géolandes pour les travaux réalisés et à venir sur l'étang Blanc. Il pense que le résultat répondra parfaitement aux attentes mais que le public ne prend pas la mesure du travail réalisé par Géolandes. Il propose de communiquer à ce sujet au moyen d'images qui pourraient être captées par des drones. Cela permettrait, par exemple, de montrer la situation avant et après les lourds travaux d'arrachage de jussie ou les travaux d'aménagement des abords de l'étang Blanc. Il a acheté un drone à titre professionnel et se propose de le mettre à contribution pour valoriser des actions de Géolandes.

Sandra TOLLIS estime que cela peut être intéressant, si les membres de l'Assemblée en sont d'accord.

Françoise DOUSTE, Communauté de Communes des Grands Lacs, demande si cette initiative pourrait prendre la forme de reportages ; Alexandre D'INCAU en ayant déjà réalisés.

Alexandre D'INCAU précise que ce n'est pas son métier même s'il a acquis ce drone dans un cadre professionnel. Il se propose d'envoyer gratuitement photos et films mais aussi de les partager sur les réseaux sociaux puisque Géolandes n'a pas de site internet à proprement parlé.

Sandra TOLLIS répète que cela pourrait être intéressant sur certains travaux ou aménagements mais elle rappelle que sur les aménagements de plans plage lacustre, le GIP Littoral propose déjà des images avant/après. Des photos de drone à une bonne hauteur permettraient de bien quantifier la problématique des plantes envahissantes. Elle salue cette proposition et remercie les agents présents qui font un travail minutieux et méthodique pour que les projets puissent voir le jour et mettre en lumière des sites comme l'étang Blanc, par exemple.

Carmen THIEROT, Communauté de Communes des Grands Lacs, rebondit sur le sujet des plantes envahissantes. Elle constate que le lagarosiphon envahit les ports, et que des repousses sont observées sur certaines plages. Elle demande s'il ne serait pas opportun de commencer à réfléchir à des arrachages, avant que la plante ne s'installe.

Andoni ZUAZO ajoute que si des herbiers de plantes aquatiques envahissantes sont en cours d'installation, il est urgent de pouvoir les identifier pour intervenir. Il rappelle qu'un cadre existe depuis 2008 au sein de Géolandes, avec des référents coordonnateurs. La mise à jour périodique des diagnostics entre dans leur mission, de même que les propositions d'intervention et, en coordination avec le service, la validation des propositions.

Carmen THIEROT ajoute qu'il vaut mieux arracher quelques plants, sans quoi d'autres plages et d'autres ports vont être envahis.

Andoni ZUAZO précise que les associations locales peuvent être intégrées au dispositif.

Carmen THIEROT explique qu'il est impossible d'enlever une plante enracinée trop profondément.

Andoni ZUAZO insiste sur la nécessité d'intégrer des problématiques techniques pour chaque plante. Pour le lagarosiphon, l'arrachage est impossible car il faudrait le faire manuellement pour extraire le système



racinaire. Les dispositifs d'arrachage mécanique ne fonctionnent pas. Il est possible d'arracher des pieds sur une installation très récente ou d'utiliser le fau cardage-moissonnage pour limiter les nuisances face à des enjeux identifiés.

Joris DUCOURNEAU, Communauté de Communes des Grands Lacs, souhaite que le dispositif soit étendu sur Biscarrosse.

Carmen THIEROT ajoute que ce phénomène s'étend tout le long de la plage.

Andoni ZUAZO rappelle que le dispositif existe déjà sur ce territoire et propose de relayer ces préoccupations.

Carmen THIEROT ajoute qu'il suffit de deux ou trois mois pour que les plantes repoussent. Elle a budgétisé l'arrachage mécanique avec des pelles.

Françoise DOUSTE, Communauté de Communes des Grands Lacs, fait le même constat sur son territoire et déplore le coût excessif de l'arrachage mécanique ; lequel n'est pas plus efficace que le fau cardage. Elle pense qu'il ne faut plus lutter, mais apprendre à vivre avec ces plantes.

Fabienne DARRAMBIDE souhaite savoir combien de plans d'eau ouverts à la baignade sont gérés par Géolandes.

Andoni ZUAZO précise que cinq plans d'eau sont concernés : l'étang de Soustons (une baignade sur la Commune d'Azur), l'étang de Léon (une baignade à Vielle-Saint-Girons, une à Léon) et sur les grands lacs, l'étang d'Aureilhan (une baignade à Aureilhan), le lac de Parentis-Biscarrosse (des baignades à Sainte-Eulalie-en-Born, Gastes et Parentis-en-Born) et le lac de Cazaux-Sanguinet (des baignades à Biscarrosse et Sanguinet).

Fabienne DARRAMBIDE demande si des analyses complémentaires doivent être faites.

Andoni ZUAZO précise que l'organisation administrative et technique relève d'une autre structure, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises, qui s'occupe de la surveillance et du suivi de la qualité des eaux.

Sandra TOLLIS ajoute que certains lacs gérés par Géolandes présentent un état d'envasement trop avancé pour permettre l'ouverture à la baignade.

L'ordre du jour étant épousé, Madame la Présidente remercie les membres ainsi que Monsieur Daniel PUJOS pour son accueil puis elle lève la séance à 11 heures 54.

Sandra TOLLIS
Présidente du Syndicat Mixte

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandra Tollis'.

Damien DELAVOIE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Damien Delavoie'.